

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement comme on le fait d'ordinaire le jeudi après-midi, mais cette intervention a été remise à vendredi. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui remplace le leader du gouvernement à la Chambre, pourrait-il nous donner l'ordre des travaux de la semaine prochaine?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait ravi de faire fonction de leader du gouvernement à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pepin:** C'est beaucoup d'honneur. Lundi, nous nous attaquerons d'abord au bill modifiant la Commission canadienne du blé; viendra en second lieu la modification à la loi sur les Postes et troisièmement, la loi sur la qualité de l'air ambiant. Mardi et durant le reste de la semaine, nous examinerons d'abord l'amendement à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, deuxièmement, la loi sur la résidence du premier ministre, troisièmement, les modifications à la loi sur les Postes, si l'étude n'en a pas été terminée lundi, et quatrièmement, les modifications à la loi sur les juges. De toute façon, jeudi et vendredi seront des jours réservés à l'opposition.

**M. Baldwin:** Le ministre se débrouille mieux comme leader à la Chambre qu'au portefeuille de l'Industrie et du Commerce.

\* \* \*

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### LE DÉPÔT DU 3<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que Votre Honneur voudra bien m'écouter car c'est une question très importante qui concerne le troisième rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale qui a été déposé aujourd'hui. Le comité s'est réuni pour la dernière fois le vendredi 21 mai. Il avait été convoqué pour 10 heures et le quorum ne fut atteint que vers 10h25. Dès que nous eûmes le quorum, monsieur l'Orateur, je présentais une motion à la présidence visant à réduire les émoluments du ministre de l'Expansion économique régionale à \$1. J'ai pris cette décision à la lumière des renseignements qui avaient été communiqués au comité lors de l'examen des crédits. A mon avis, les membres du comité n'étaient pas satisfaits des politiques poursuivies par le ministre. Ces renseignements ont été communiqués au comité par des témoins particulièrement qualifiés, ce qui renforçait ce point de vue.

Dès que la motion fut déposée, l'un des membres libéraux quitta la salle, nous empêchant ainsi d'avoir le

quorum. Il me fut donc impossible de demander au comité de se prononcer sur la motion. Peu après, quatre députés libéraux firent leur entrée, et notamment celui qui venait de quitter la salle. J'ai fait remarquer que ces honorables députés avaient été incorporés au comité aux termes de l'article 65(4)b du Règlement après le début de la réunion. Autrement dit, une fois que ma motion a été soumise, ces députés ont décidé de participer aux travaux du comité afin d'y maintenir la majorité du parti libéral et de repousser ma motion.

**Une voix:** Certainement pas.

**M. McGrath:** J'ai fait remarquer qu'il s'agissait bel et bien d'une interprétation abusive de l'article 65(4)b du Règlement. Si Votre Honneur veut bien examiner le Règlement je pense qu'il en conviendra. Quoiqu'il en soit, le débat a porté sur la violation présumée de l'article 65(4)b étant donné que des députés avaient été nommés au comité permanent après qu'il se fut réuni et après qu'il eut été saisi de ma motion.

Le débat s'est poursuivi jusqu'à environ 11 heures quand le timbre a commencé de résonner invitant la Chambre à se réunir. A ce moment, les six députés de l'opposition officielle qui faisaient partie du comité ont dûment quitté le comité pour répondre au timbre qui les appelait à la Chambre. A notre avis, le comité était toujours saisi de la motion et aucun vote n'avait eu lieu sur les crédits, vote qui était impossible étant donné que le timbre avait commencé de résonner pour appeler les députés à la Chambre. Je soutiens donc que le troisième rapport du comité doit être retiré étant donné qu'il n'a pas été présenté à la Chambre dans les règles.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Le troisième rapport déclare que les crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25 et L30 relatifs au ministère de l'Expansion économique régionale et le crédit 35 relatif à la société de développement du Cap-Breton ont été adoptés. Selon le rapport le comité recommande ces crédits à la Chambre. Ce n'est pas le cas. Le comité n'a pas recommandé ces crédits à la Chambre car ils n'ont donné lieu à aucun vote de sa part. Je prie donc la présidence de demander le retrait de ce rapport et une nouvelle rédaction en règle.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je vais étudier la question portée à l'attention de la Chambre par le député de Saint-Jean-Est.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je prie le député de bien vouloir se rasseoir. Il est possible qu'il veuille invoquer le Règlement à propos d'un autre point mais le député de Saint-Jean-Est a exposé le sien et j'ai dit que je l'étudierai. Je puis assurer à tous les députés que je vais étudier la question en détail et que je leur communiquerai ma décision dès que possible.